



L'hôpital de Villiers-le-Bel est un établissement qui accueille des personnes âgées en médecine gériatrique, en soins palliatifs, en soins de suite et de réadaptation (SSR), en hôpital de jour, en soins de longue durée (SLD) et en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Le constat partagé aujourd'hui est que cet hôpital n'est plus adapté à l'exercice d'une médecine gériatrique moderne.

Afin de répondre aux enjeux de demain et aux besoins des patients, un plan de transformation sur plusieurs années a été annoncé pour cet hôpital gériatrique qui prévoit :

- 1** Un nouveau nom pour l'hôpital : celui du Dr Adélaïde Hautval
- 2** Une coopération avec plusieurs hôpitaux généraux voisins de Villiers-le-Bel permettant de réinstaller une grande partie des activités de soins de suite et de réadaptation dans des locaux aux normes, remédiant aux insuffisances du site de Villiers-le-Bel
- 3** La reprise par plusieurs établissements de l'AP-HP d'un certain nombre d'activités (la gériatrie aiguë, les soins palliatifs et une partie du soins de suite et de réadaptation)
- 4** Une reconstruction sur le site de Villiers-le-Bel d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- 5** La possibilité, à horizon de trois ans, de pouvoir localiser l'unité de soins de longue durée (USLD) sur des locaux rénovés du centre hospitalier d'Eaubonne Montmorency
- 6** Les garanties pour tous les personnels de l'AP-HP de conserver leur statut
- 7** La mise en place de mesures d'accompagnement de ces réorganisations, permettant un suivi de chaque situation individuelle, pour tenir compte aux mieux des souhaits des professionnels quel que soit leur cœur de métier

Après des études de médecine, le Dr. Adélaïde Hautval, s'oriente vers la psychiatrie.

Arrêtée pour avoir franchi la ligne de démarcation, en avril 1942, elle est sanctionnée pour avoir manifestée verbalement sa réprobation contre les mauvais traitements infligés aux Juifs dont elle est témoin. Après avoir été appréhendée par les allemands, elle est déportée à Auschwitz dans le convoi du 24 janvier 1943, avec d'autres femmes résistantes dont Marie-Claude Vaillant-Couturier, Charlotte Delbo et Danielle Casanova.

Invoquant le serment d'Hippocrate, elle refuse de participer aux expériences médicales menées par les médecins nazis. Elle est déplacée vers le camp de Ravensbrück où elle rencontre Anise Postel-Vinay, Geneviève de Gaulle et Germaine Tillion.

Après la libération de Ravensbrück, Adélaïde Hautval reste dans le camp avec notamment Marie-Claude Vaillant-Couturier pour soigner les malades intransportables.

En décembre 1945, elle est décorée de la Légion d'honneur et en mars 1946, de la médaille de la Reconnaissance Française. La même année, elle jette sur le papier plusieurs épisodes de ce qu'elle a vécu, mêlée de courtes réflexions sur les drames profonds. Ces écrits furent publiés en 1991 puis 2006. Après sa libération, elle exerce en tant que médecin scolaire dans le Val d'Oise et établit son domicile à Groslay, ville proche de Villiers-le-Bel. En mai 1965, elle fut la première femme médecin française nommée « Juste parmi les Nations ».

Quelles sont les prochaines étapes ?

Sur la base d'un accord de coopération, les différentes instances de l'AP-HP vont être consultées afin de préciser le schéma envisagé. Il sera également soumis aux instances des hôpitaux généraux concernés et à l'ARS. Cette étape de consultation devrait se dérouler entre mai et octobre 2015. Le transfert des activités de SSR vers leurs nouveaux sites pourrait avoir lieu en 2016. La reconstruction de l'EHPAD devrait commencer courant 2016. L'unité de soins de longue durée, si l'option de l'hôpital de Montmorency est confirmée, pourrait rejoindre son nouveau site en 2018.



AP HP Direction de la communication avec Meanings. meanings - Mai 2015

QUESTIONS / RÉPONSES

Avenir de l'hôpital de Villiers-le-Bel



Pourquoi ces annonces ?

L'hôpital de Villiers-le-Bel est un établissement qui ne répond plus aux normes actuelles et qui ne peut plus accueillir de manière satisfaisante les patients et résidents. Il existe encore un grand nombre de chambres de trois lits alors que l'objectif est de pouvoir proposer aux patients et résidents âgés des chambres individuelles, ou à défaut des chambres doubles. Actuellement, les chambres ne disposent pas de douches individuelles. La Haute Autorité de Santé avait, lors de sa dernière visite de certification pointé ces insuffisances, qui compromettent l'intimité et la dignité des patients et résidents accueillis. La seule possibilité pour l'établissement avait été d'équiper les chambres de paravents, ne permettant pas de résoudre véritablement le problème. L'AP-HP a entrepris, dans le cadre de son contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé, d'humaniser ses établissements gériatriques, pour que tous les patients puissent être accueillis selon les standards de qualité attendus.

Pourquoi ne pas simplement rénover l'établissement ?

Le coût de la rénovation sur site a été estimé à 80 millions d'euros, compte tenu de la nécessité de détruire les bâtiments pour en construire d'autres. Or, dans le même temps, d'autres établissements du territoire, dont deux d'entre eux à moins de dix kms, disposent d'une capacité d'accueil moderne, adaptée aux besoins des patients. La rénovation serait un processus beaucoup plus coûteux et beaucoup plus long. Il compromettrait la rénovation programmée d'autres établissements gériatriques de l'AP-HP.

Qu'est-ce qu'une coopération ?

Dans le cadre d'une coopération, les établissements signataires décident de mettre en commun les moyens de poursuivre leurs missions et leurs objectifs au service des patients. L'AP-HP a déjà des coopérations avec l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois et l'hôpital de Gonesse, comme elle en a avec

beaucoup d'hôpitaux généraux (mise en commun d'équipements, comme un scanner par exemple). La coopération peut prendre plusieurs formes juridiques et les conditions de la coopération sont définies par une convention qui doit recueillir l'accord de l'ensemble des établissements.

Dans le cas présent, cette coopération doit permettre d'améliorer la cohérence des prises en charge des personnes âgées, avec un meilleur accès aux plateaux techniques (IRM, Scanner, consultations de spécialistes par exemple) et la prise en compte de la proximité des patients par rapport à leur famille.

Le site de Villiers-le-Bel va-t-il fermer ?

Non. Il n'est pas prévu de fermer le site. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) bénéficiera d'une reconstruction sur place. Les conditions requises ne sont en effet pas exactement les mêmes que pour les activités sanitaires et l'intérêt d'être reliés à d'autres services de médecine est moins marqué. De nombreux EHPAD sont en effet distincts des sites hospitaliers. La question peut se poser pour l'unité de soins de longue durée. Il paraît, à ce stade, plus opportun et moins coûteux de l'intégrer dans un site hospitalier, comme celui d'Eaubonne Montmorency, qui disposera, aux termes de sa propre réorganisation, de capacités pour accueillir des lits de soins de longue durée. C'est a priori le schéma qui a la préférence de l'AP-HP et qui devra être confirmé, avant une éventuelle mise en œuvre en 2018.

Les personnels de l'AP-HP de Villiers-le-Bel vont-ils perdre leur statut ?

Non, dans toutes les hypothèses, il est prévu que les personnels de l'AP-HP puissent conserver leur statut, quel que soit leur choix : demeurer dans l'institution ou rejoindre une structure partenaire. L'ensemble des professionnels sera accompagné par une cellule dédiée.

Qu'est-ce qui va changer pour le personnel ?

Dans l'attente de la réalisation effective des premières étapes du projet, l'organisation et le fonctionnement de l'hôpital demeurent les mêmes pour les professionnels dans la poursuite de leur mission de prise en charge des patients et résidents.

Pour préparer l'accompagnement des professionnels, dès le lundi 18 mai 2015 et dans un premier temps, une cellule d'accueil et d'information à l'attention des agents, composée de conseillers en ressources humaines se met en place au Village à l'hôpital de Villiers-le-Bel.

Dans un second temps, à compter de septembre 2015, une cellule d'accompagnement individuel recevra les professionnels à partir de leurs souhaits exprimés pour préciser leur projet et bénéficier de propositions précises de parcours professionnel.

Quels bénéfices pour les patients et les résidents ?

Cette nouvelle organisation sera plus satisfaisante pour les patients. D'une part, elle mettra fin aux chambres à trois lits et aux chambres sans sanitaires. D'autre part, elle évitera de nombreux transferts par ambulance pour des examens complémentaires, des consultations ou des explorations, qui se font aujourd'hui entre le site de Villiers-le-Bel et d'autres hôpitaux. Les soins de suite et de réadaptation seront effectivement transférés vers des sites dotés d'un plateau technique complet.

Quel nom pour l'hôpital de Villiers-le-Bel ?

L'hôpital de Villiers-le-Bel a été débaptisé par le directeur général de l'AP-HP, par une décision en date du 11 mars 2015. Il est proposé de lui donner le nom du Dr Adelaïde Hautval, qui résidait à Gonesse, à quelques kms de Villiers-le-Bel.